

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 20 (1932)
Heft: 2

Artikel: Du congrès de Fribourg à la diète de Stans
Autor: Jordan, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XX^{me} Année

No 2

Mars-Avril 1932



DU CONGRÈS DE FRIBOURG A LA DIÈTE DE STANS

par J. JORDAN.

INTRODUCTION

Après les grandioses fêtes du mois de juillet dernier, les nombreux discours et articles publiés à cette occasion, après le magistral exposé de la politique fribourgeoise au XV^{me} siècle, de feu M. le professeur Büchi, dans « *Freiburgs Bruch mit Oesterreich, sein Uebergang an Savoyen und Anschluß an die Eidgenossenschaft* » après les études remarquables de notre président, M. le directeur Gaston Castella, dans son *Histoire du canton de Fribourg* et dans la plaquette commémorative « *Comment Fribourg devint suisse* » qu'il composa pour être remise au corps enseignant, il est malaisé de reprendre le thème de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

Aussi, ai-je pensé, de prime abord, que la seule manière d'intéresser les amateurs d'histoire serait de suivre les événements dans leurs détails, d'en faire revivre les acteurs et de reconstituer certaines scènes. Tel était le rêve, tout autre fut la réalité. Profonde fut ma déception en voyant le peu de documents contemporains et par suite sérieux, concernant mon sujet : les recès ou procès-verbaux des diètes fédérales, la chronique de Diebold Schilling, quelques lettres officielles et privées, quelques mentions dans le Manual du Conseil et les Comptes des trésoriers de Fribourg. Et quels documents, Mesdames et Messieurs !

Pour la plupart, des chefs-d'œuvres de discrétion, de diplomatie ! A les parcourir, on se rend compte que les hommes d'Etat de la fin du XV^{me} siècle connaissaient fort bien l'adage latin : « *Scripta manent* ». Ils ne laissaient inscrire au procès-verbal qu'un résumé bien trop concis de leurs discussions et parfois même n'osaient rien faire protocoler. Pour les contemporains sans doute, quelques allusions suffisaient et certains silences étaient fort compréhensibles. Peut-être, dans 450 ans, nos descendants diront-ils la même chose, concernant certains points qu'ils essayeront d'élucider.

Aussi n'est-il pas possible de retracer dans tous leurs détails, les graves événements qui marquèrent l'entrée de notre canton dans la Confédération.

I. SITUATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION

Au lendemain de la brillante victoire de Morat, au moment où Fribourg sollicita pour la première fois son admission dans la Confédération, la Suisse ne comprenait encore que huit cantons ou « *Orte* » : les trois Waldstæten : Uri, Schwyz et Unterwald, puis, Lucerne, Zurich, Glaris, Zoug et Berne. Puissance jeune entre toutes, ayant à peine deux siècles d'existence, elle venait de vaincre le plus redoutable prince de l'époque, le duc de Bourgogne, de révéler à l'Europe étonnée sa force militaire. Tout d'un coup, elle allait jouer un rôle prépondérant dans la politique mondiale. Et pourtant son territoire ne s'étendait que de la Léventine aux bords du Rhin, des rives de la Singine au lac de Constance, et l'agriculture en était la principale ressource. Ne prenait-on pas communément à l'étranger tous les Suisses pour des vachers, des montagnards robustes et belliqueux. Les villes de Zurich et de Lucerne cependant avaient des industries prospères, l'une le tissage de la soie, l'autre le tannage du cuir. Le trafic international entre l'Orient et le Nord de l'Europe s'effectuait en partie par le col du Saint-Gothard ; des milliers de négociants étran-

gers traversaient le pays avec des épices et divers articles de luxe, s'acquittaient aux péages ou bureaux de douane de taxes relativement modérées, s'arrêtaient aux principales places de marché: à Lucerne, à Zurich, à Berne, à Zurzach, où se tenaient d'importantes foires. Les Confédérés vivaient très simplement de leur travail. Les guerres de Bourgogne soudain les enrichirent et leur donnèrent l'amour de l'argent, l'un des seuls graves défauts que l'on pût dans la suite leur reprocher.

Au point de vue politique, la petite Suisse d'alors n'était encore qu'une des ligues du Saint-Empire romain germanique, offrant quelque analogie avec la Hanse allemande. Le pouvoir des empereurs étant devenu illusoire, et leur dignité, purement honorifique, les VIII cantons, comme les Etats italiens et le royaume d'Arles, se considéraient plus ou moins comme indépendants. Ils formaient comme une véritable confédération, un groupe d'Etats unis les uns aux autres par des alliances perpétuelles. Pour être membre véritable de la Confédération, il fallait conclure une alliance perpétuelle, tel fut le principe que posèrent sagement nos ancêtres.

Soucieux de conserver ce précieux bien qu'est l'amitié la bonne entente, les Confédérés, en cas de conflit entre eux, recouraient à l'arbitrage, faisaient tout pour empêcher la guerre. Bien plus, pour prévenir le retour de graves difficultés, ils conclurent entre eux des conventions; ainsi, en 1370, la Charte des prêtres qui limitait les privilèges du clergé et fixait le statut juridique des étrangers, en 1393, le Convenant de Sempach, tout à la fois charte de droit public et code militaire, qui tendait à assurer la paix et l'ordre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, réglait l'organisation et la discipline des troupes, la conduite des opérations, le partage du butin et des indemnités de guerre et, précurseur des conventions internationales de la Croix-Rouge, ordonnait d'épargner femmes, enfants, vieillards et édifices religieux.

Comme toutes les ligues du moyen âge, la Confédération suisse avait ses assemblées, les *diètes*, où se débattaient les questions les plus variées : alliances politiques ou militaires, traités commerciaux, liquidation de conflits, entente commune sur tel ou tel point. Les délégués, d'habitude deux par canton, se réunissaient tantôt ici, tantôt là (car la Confédération n'avait pas de capitale), à Berne, à Zoug, à Zurich, mais plus volontiers à Stans et à Lucerne. Ils délibéraient, un peu comme aujourd'hui les diplomates à l'assemblée de la Société des Nations. Ils représentaient, en effet, des Etats, agissaient d'après les instructions reçues de leur gouvernement. Si, au cours des débats, une question imprévue se posait, une proposition nouvelle surgissait, ils demandaient la suspension des délibérations ou le « referendum » c'est-à-dire la faculté d'en référer aux autorités cantonales. A la diète, on votait par canton, les députés réservant parfois l'assentiment définitif de leur gouvernement. Le chancelier de l'un des cantons dressait le procès-verbal et, au moment du départ, en remettait des copies aux députés, d'où les noms d'Abschied, de recès.

Un autre lien resserrant l'union entre les membres de la Confédération était la possession de bailliages communs, de contrées conquises ou achetées par plusieurs à la fois. Le comté de Baden appartenait alors aux VIII cantons ; la Thurgovie et la région de Sargans, à tous sauf Berne ; le Freiamt, de même à tous excepté Berne et Uri, tandis que les bailliages d'Uznach et de Gaster ne relevaient que de Schwyz et de Glaris.

Autour des cantons proprement dits gravitaient un certain nombre de « pays alliés », de « Zugewandte » comme on dit en allemand. C'étaient par ordre d'ancienneté : Gersau, pittoresque village au pied du Righi et au bord du lac des Quatre-Cantons, durant de nombreux siècles la plus petite république du monde, Soleure, allié de Berne et cosignataire du Convent de Sempach, cinq dizains du Haut-Valais, le monastère d'Engelberg, l'abbaye et la ville de St-Gall, Schaffhouse, Rotweil et Mulhouse. Dans

les traités, les uns perpétuels, les autres temporaires, que ces alliés signaient avec un ou plusieurs cantons, les deux parties s'assuraient simplement des secours réciproques en cas de guerre. Les pays alliés cependant n'avaient aucune part aux conquêtes, aux indemnités et au butin ; ils n'envoyaient leurs délégués à la diète qu'en cas extraordinaire et sur demande expresse des cantons.

Un même esprit animait cantons, bailliages communs et pays alliés : esprit d'indépendance à l'égard de l'étranger, sentiment de solidarité nationale, attachement au sol natal, respect des traditions, fidélité au devoir.

Cet esprit national se combinait fort bien avec le caractère particulier de chaque région. Les trois Waldstätten, Glaris et Zoug formaient le groupe des « Länder », des « pays », ou cantons-campagnes. Là survivaient ou revivaient les vieilles communautés rurales germaniques. Les paysans se réunissaient plusieurs fois par année en *landsgemeinde*, discutaient et votaient les lois, fixaient les impôts, éalisaient le Landrat, conseil qui suivait d'assez près les affaires administratives, et le landammann qui, tout en détenant l'autorité suprême, incarnait le pays, enfin s'intéressant à la politique fédérale, ils munissaient d'instructions leurs délégués à la diète.

Zurich, Berne et Lucerne faisaient partie du groupe des *villes*. Ici, c'était la capitale qui avait formé et peu à peu agrandi l'Etat ; elle maintenait jalousement son organisation communale. Un Grand Conseil de cent à deux cents membres, élus de diverses manières, détenait les pouvoirs de l'ancienne assemblée des bourgeois, pouvoirs assez analogues à ceux de la *landsgemeinde*. Un Petit Conseil, présidé à Lucerne et à Berne par un avoyer, à Zurich, par un bourgmestre, constituait le véritable gouvernement, grâce à ses compétences assez étendues. Au fur et à mesure que ces trois villes achetèrent, conquièrent ou s'attachèrent par des traités de combourgeoisie de nouveaux territoires, elles leurs imposèrent leur domi-

nation, quittes à garantir les anciennes franchises et à respecter les coutumes locales ¹.

II. SITUATION DE FRIBOURG

C'est dans cette Confédération que Fribourg, un mois après la victoire de Morat, sollicita d'être admis, non comme simple allié, mais comme canton. Petite ville de 5800 habitants, elle ne possédait encore qu'un modeste territoire s'étendant de Plasselb à Courtion, de Cressier à Autigny. Aussi sa puissance politique et militaire n'était-elle pas bien redoutable, toutefois les 1500 guerriers qu'elle pouvait mettre sur pied n'étaient pas quantité négligeable en un temps où les plus fortes armées ne dépassaient pas 50 000 hommes.

La cité des Zähringen n'était pas comme aujourd'hui un foyer intellectuel projetant ses lumières sur le monde entier. Aux écoles primaires, les garçonnets, si leurs parents voulaient bien les y envoyer, apprenaient la palette ou l'alphabet, la calligraphie et le calcul. Une école moyenne tenait lieu de collège, quelques jeunes gens, futurs prêtres ou futurs magistrats, y étudiaient le latin et la logique. Les couvents s'honoraient d'avoir l'un ou l'autre religieux de valeur et de posséder quelques manuscrits dans leurs bibliothèques. Ainsi le célèbre chroniqueur Pierre de Molsheim était un chevalier de la Commanderie de St-Jean. Les hommes politiques possédaient une certaine culture, ainsi, au XV^{me} siècle, le chancelier Jacques Cudrefin, le conseiller Nicod Bugniet, le notaire Guillaume Gruyère, relatèrent dans leurs chroniques des événements fort intéressants. Fribourg, par contre, était un centre industriel, connu pour ses draps, un des premiers en Europe après Florence

¹ DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, t. II. Traduction française, par Aug. Reymond. Lausanne 1912.

OECHSLI, *Orte und Zugewandte*, dans « *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* », XIII.

et Cologne. En 1476, bien que l'industrie ne fût plus à son apogée, on fabriquait encore près de 7000 pièces de drap par année, pour une valeur d'environ deux millions de francs.

Riche de son travail et de ses économies, la population l'était aussi de son esprit d'initiative, de son courage et surtout de sa persévérance. Les guerres de Bourgogne le prouvèrent une fois de plus. Le 24 octobre 1474, Berne déclara la guerre à Charles le Téméraire au nom de Fribourg, comme tous les cantons suisses. A ce moment, la cité des bords de la Sarine se trouva dans une situation politique des plus angoissantes. D'un côté, la Savoie, dont elle dépendait depuis 1452, croyant à la victoire du duc de Bourgogne s'app préparait à le soutenir, ce qu'elle fit effectivement quelques mois plus tard ; de l'autre, Berne, au nom du traité de combourgeoisie conclu en 1454 requerrait impérieusement son appui militaire. Fribourg aurait préféré adopter une rigoureuse neutralité, mais c'était impossible. Au sein du Conseil, le parti bernois, dont Willi Techtermann était l'un des chefs, l'emporta sur le parti savoyard. La petite ville joua le tout pour le tout. Elle était une des premières positions exposées aux coups de ces Bourguignons dont on vantait tant la puissance et, en cas de défaite, à la vengeance, à la colère terrible de Charles le Téméraire. Par contre, en cas de succès, c'était l'indépendance, peut-être l'entrée dans la Confédération.

Dès le 27 octobre 1474, les troupes fribourgeoises se joignirent à celles des Confédérés. Elles participèrent à l'expédition d'Héricourt, puis à l'invasion du Pays de Vaud, aux grandes journées de Grandson et de Morat³.

¹ G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, p. 120-185. Fribourg 1322.

PREMIÈRE DEMANDE D'ENTRÉE DANS LA CONFÉDÉRATION

Le 25 juillet 1476, se réunit à Fribourg un brillant congrès en vue de négocier la paix entre la Savoie et la Confédération. Au cours des discussions qui se prolongèrent jusqu'au 12 août, deux des délégués fribourgeois, l'ancien avoyer Rodolphe de Vuippens et le chevalier Pierre de Faucigny sollicitèrent l'entrée de leur ville dans la Confédération à titre de canton, de « *Ort* » et, si ce vœu était impossible à réaliser, la conclusion d'un traité d'alliance avec les Suisses.

Cette demande était aussi habile qu'audacieuse: habile en ce sens que les Fribourgeois, ayant soutenu les Confédérés de toutes leurs forces et sacrifié nombre de leurs soldats pour leur cause, pouvaient, sans trop de gêne, demander la récompense de leurs services. D'ailleurs ne participaient-ils pas, depuis l'ouverture des hostilités, à la vie même de la Suisse, leurs délégués n'assistaient-ils pas à la diète ? En outre, l'entrée de Fribourg dans la Confédération permettait, semble-t-il, de régler la délicate question de ses rapports avec la Savoie. Cette puissance, soutenue au Congrès par la France, entendait recouvrer toutes ses possessions, y compris la cité des Zæhringen ; mais, de son côté, cette dernière se considérait comme indépendante de fait et désirait proclamer son entière souveraineté ; son admission au sein des Ligues helvétiques devait forcément entraîner la rupture définitive des liens qui l'attachaient à la Savoie.

Par ailleurs, la démarche était bien audacieuse, bien risquée. Il y avait 123 ans que l'on n'avait plus accepté de nouveau canton. Les véritables membres de la Confédération, prenant conscience de leur force et de leur supériorité, s'étaient contentés d'avoir de simples alliés. La proposition suscita effectivement de vives discussions et, dit le recès de la diète, provoqua des réponses que tous les

délégués ont encore présentes à l'esprit¹. Les cantons eux-mêmes se mirent à examiner la demande. Le 8 septembre 1476, à la diète de Zurich, les députés promirent de donner une réponse à leur prochaine réunion². Quinze jours plus tard, à Lucerne, Willi Techtermann, délégué de Fribourg, non sans éprouver une profonde déception, prenait connaissance du refus catégorique de la Confédération³. Comme le dit le chroniqueur Diebold Schilling et comme le montre la suite des événements, ce furent les pays, en particulier Uri, Schwyz et Unterwald, qui s'opposèrent le plus énergiquement à la demande et même ne voulurent plus en entendre parler. Ils ne désiraient pas laisser s'étendre outre mesure l'influence des villes. Déjà, au cours de la guerre contre Charles le Téméraire, Berne s'était arrogé la direction politique et militaire de la Suisse, Lucerne et Zurich avaient de même joué un rôle prépondérant. Si Fribourg était admis, Soleure devrait l'être aussi et l'on aurait cinq villes et cinq pays, cinq cantons riches et forts contre cinq autres relativement pauvres et faibles. Au lieu de détenir la majorité au sein de la diète et de la Confédération, les Waldstættten, appuyés par Glaris et Zoug y seraient désormais en minorité, situation, à leur avis, inadmissible.

Mais, à cette même diète de Lucerne, Willi Techtermann, avec cette ténacité et cette habileté qui sont les caractéristiques des grands hommes d'Etat fribourgeois, proposa la conclusion d'une simple alliance entre Fribourg et les VIII cantons. Les députés reçurent le mandat d'en parler, chacun à son gouvernement, et de donner une réponse à la diète suivante⁴.

¹ Eidgenössische Abschiede (abréviation E. A.) II, 604.

ANTON-PHILIPP VON SEGESSER, *Beiträge zur Geschichte des Stanserverkommnisses*, dans « Sammlung kleiner Schriften » II (abréviation: Segesser II), 25.

² E.A. II, 615.

³ E.A. II, 619.

⁴ A. BÜCHI, *Freiburger Akten zur Geschichte der Burgunderkriege* (1474-1481), dans « Freiburger Geschichtsblätter » XVI (abréviation: F. Gbl. XVI), 75; E.A. II, 619.

Le 16 décembre 1476, à Lucerne, Jacques Felga prenait bonne note que Fribourg, dont il était le représentant, allait recevoir sous peu des nouvelles. Mais, le 20 janvier 1477, les cantons ajournèrent encore leur décision, tout en chargeant Lucerne d'élaborer un projet¹. Willi Techtermann pouvait regagner les bords de la Sarine avec un peu d'espoir. Neuf jours après, la diète réunie de nouveau à Lucerne pria le député d'emporter une copie du projet et de rendre réponse la prochaine fois, car les Fribourgeois demandaient de s'en tenir à ce qui avait été fixé². Malgré ces ordres catégoriques, tout était encore en suspens, le 11 février 1477. Willi Techtermann, insistant pour obtenir une solution définitive, la diète pria ses membres de revenir, munis de plein pouvoirs, le mercredi après la Conversion de saint Paul³.

EXPÉDITION DE LA FOLLE-VIE

A ce moment même, les événements prennent une tournure grave. Une vive agitation règne dans les Waldstættten. Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris et Zoug viennent de signer un traité de combourgeoisie avec Otto de Sonnenberg, évêque élu de Constance, s'apprêtent à le défendre contre son concurrent, soutenu de son côté par Berne (12 janvier)⁴. La repourvue du siège épiscopal de Constance aggrave l'antagonisme entre villes et pays.

Dans la Suisse centrale, nombre de jeunes gens revenus de l'expédition de Nancy ne rêvent plus que de guerre, de butin, d'argent et de plaisirs. Dès les derniers jours de

¹ E.A. II, 643.

² E.A. II, 646.

³ SEGESSER II, 134-135. On y trouvera le texte du projet élaboré par Lucerne et dont l'original se trouve aux Archives d'Etat de Zurich.

⁴ E.A. II, 649; F. Gbl. XVI, 77.

⁵ DIERAUER II, 336; SEGESSER II, 131-133; E.A. II, 641, 924-925.

janvier, ils fêtent le carnaval, à Zoug, à Arth et à Weggis. Tout en s'amusant, ils se demandent si l'indemnité de 26 000 florins du Rhin due par Genève, depuis 1475, n'a pas passé dans les poches de Messieurs de Berne et, bien à la légère, décident d'aller quérir eux-mêmes cette importante somme¹.

Informée de ce projet, la diète tente déjà le 29 janvier de s'y opposer et attire l'attention des meneurs sur les négociations qui viennent de s'ouvrir avec Genève. Le 11 février, elle renouvelle ses démarches, mais en vain. Très inquiet, le gouvernement de Berne s'adresse à Zurich, à Lucerne et à Schwyz pour obtenir quelques renseignements et prie ces cantons de mettre obstacle aux projets de cette turbulente jeunesse. Le 15 février, il donne l'ordre à tous les baillis d'empêcher n'importe quel sujet de se joindre à l'expédition qui se prépare; le surlendemain, il met de piquet ses troupes. Le 19, il lève 3000 hommes pour la défense de la capitale et, le jour suivant, invite Fribourg, Soleure et Bienne à se tenir prêts à répondre à son appel et éventuellement à voler au secours de Lucerne².

Pendant ce temps, environ 700 Schwytzois et Uranais se rassemblent à Lucerne sous une bannière de circonstance, le « Sauerbanner » comme on l'a dénommée. Un bouffon portant une marotte et un sac d'écus, accompagné d'une truie et de ses petits, emblème probablement de la bonne fortune, remplacent les chatoyantes couleurs des drapeaux officiels. La diète réunie à Lucerne désapprouve cette équipée, mais les députés d'Uri et de Schwyz s'opposent aux mesures énergiques que les villes exigent.

¹ DIERAUER II, 333-335; SEGESSER II, 20-21.

V. VAN BERCHEM, *Genève et les Suisses au XV^{me} s. La Folle-Vie et le premier traité de combourgeoisie (1477)*, dans « Jahrbuch für Schweizerische Geschichte », t. 44 (abréviation: VAN BERCHEM), p. 34-73.

² E.A. II, 649; VAN BERCHEM, 36-37.

On décide simplement de se retrouver à Berne, le 27 février, et de se rendre éventuellement à Fribourg¹.

Bientôt, des campagnards de Zoug et de Lucerne se joignent à leurs amis des Waldstættten et la bande de la Folle-Vie, comme on l'appelle, forte d'environ 2000 hommes s'avance vers les rives de l'Aar. Messieurs de Berne, avec leur prudence habituelle, préfèrent recourir à la persuasion qu'à la force. Sur leur demande, le lundi 24 février, les chefs de l'expédition se présentent devant les Grand et Petit Conseils. L'un d'eux, André Béroldingen, fils du landammann d'Uri, en termes assez violents, requiert la punition des capitaines ou des magistrats qui auraient détourné de l'argent. Messieurs des Conseils, de leur côté, tentent, mais en vain, de les faire renoncer à leur dessein².

Le surlendemain, les compagnons de la Folle-Vie se mettent en marche sur Fribourg. Après avoir passé le Brunig, traversé les campagnes bernoises, les Unterwaldiens arrivent à Schwarzenbourg et rejoignent leurs amis, aux bords de la Sarine. Quelques bandes d'avant-garde atteignent Payerne et Lausanne, le 4 mars³.

Cependant, le gros de la troupe s'arrête à Fribourg. Des députés de Genève et des divers cantons accourent dans nos murs et exhortent les tuburlents volontaires à conclure un accord.

Nos ancêtres, de la fin du XV^{me} siècle, aussi accueillants et généreux que leurs descendants d'aujourd'hui, régalaient des savoureux produits du pays ces hommes des Waldstættten dont ils sollicitent l'alliance, le gouvernement entre autres fait distribuer 1804 pots de vin, en somme un par tête. Finalement, les affaires s'arrangent: Genève remet à chaque volontaire deux florins, s'engage à verser, avant Pâques, un acompte de 8000 florins, aux mains

¹ E.A. II, 651; VAN BERCHEM, 37-39.

² VAN BERCHEM, 39-40.

³ VAN BERCHEM, 40-42, 48.

des Uranais, fournit enfin des cautions et des otages pour les sommes restant encore à payer¹.

Cette équipée augmenta encore la tension entre « pays » et « villes ».

Le 28 février déjà, Zurich, Berne et Lucerne avaient envoyé de sérieux avertissements aux capitaines et aux gens des trois Waldstættten, alors, à Fribourg; puis ils avaient protesté énergiquement à la diète contre l'attitude de la jeunesse de la Suisse centrale. Encore une dernière fois, le 12 mai 1477, Berne, Fribourg et Soleure se plaignirent de l'attitude agressive des Schwyzois².

Officiellement, l'espoir de voir sous peu Fribourg et même Soleure admis dans la Confédération n'est pas exclu. Le 23 avril 1477, le traité d'Annecy entre la Suisse et la Savoie stipula qu'en cas de négligence dans le payement de l'indemnité de guerre le Pays de Vaud devait revenir à tous les Confédérés, aux dix « Orte » ou cantons: Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Glaris, Fribourg et Soleure³. Deux jours après, à la diète de Lucerne, dans la discussion générale sur le sort de la Franche-Comté, les délégués fribourgeois et soleurois expliquèrent leur point de vue aussi bien que leurs collègues des VIII cantons, comme si les deux villes avaient été déjà admises dans la Confédération⁴.

TRAITÉ DE COMBOURGEOISIE ENTRE LES 5 VILLES

Mais un nouveau coup de théâtre se produit le 23 mai 1477. Lucerne, Berne et Zurich concluent à Saint-Urbain (Lucerne) un traité de combourgeoisie avec Fribourg et Soleure, traité dans lequel les cinq villes promettaient de

¹ VAN BERCHEM, 45-50.

² E.A. II, 654, 675-676; VAN BERCHEM, 36-37.

³ E.A. II, 669.

⁴ E.A. II, 672.

se soutenir les unes les autres autant que ce serait nécessaire¹. Les négociations préliminaires avaient été faites à Lucerne et à Berne², vraisemblablement dans le plus grand secret. L'alliance des cantons-campagnes avec l'évêque de Constance, leur attitude à l'égard de Fribourg (la fameuse réponse décisive se faisant toujours attendre) et surtout l'expédition des bandes de la Folle-Vie avaient provoqué la conclusion de cet important accord. Le gouvernement fribourgeois s'empressa de sceller les lettres de combourgeoisie et envoya un certain Uolli Kolli les porter à Zurich et à Berne³.

Pendant plusieurs mois, l'alliance resta secrète, bien que les cinq villes tinssent de temps en temps des conférences particulières⁴.

Le 19 décembre 1477 seulement, se posa devant les délégués de tous les cantons réunis à Lucerne, la question du « Burgrecht », du traité de combourgeoisie. Ce furent les représentants d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald, comme le prouve une lettre adressée par Berne à Fribourg, qui contestèrent à Lucerne le droit de signer cet accord, au nom d'une clause de la lettre d'alliance de 1332⁵. Zoug et Glaris, comme le rapporte Diebold Schilling, envisageait les événements avec calme et, comme amis de tous les cantons, offraient leur médiation⁶.

Du reste, pour tranquilliser leurs adversaires, les villes s'empressèrent de leur envoyer des copies du traité de

¹ DIERAUER II, 336-338; E.A. II, 677 et 929; SEGESSER II, 25-27.

² F. Gbl. XVI, 77-78.

³ F. Gbl. XVI, 78.

⁴ F. Gbl. XVI, 77-78.

⁵ SEGESSER II, 25-28; E.A. II, 708.

⁶ A. DURRER, *Bruder Klaus*. Aelteste Quellen I. Sarnen 1917-1921 (abréviation: DURRER I), 158-160. Durrer a publié un extrait de la chronique de Diebold Schilling, concernant ces événements.

combourgeoisie, dont les clauses, par prudence, étaient d'une portée fort générale¹.

C'est à ce moment que Berne pria Fribourg de se faire représenter à Lucerne, le dimanche suivant, pour discuter avec ses alliés du problème du jour. Jacques Bugniet, en effet, s'y rendit². Après cette conférence, le gouvernement lucernois envoya une délégation auprès des trois Waldstetten pour expliquer de quel droit il avait signé l'alliance du 23 mai et demander en même temps une réponse amicale³. Quelques jours après, à la fête des Rois de la nouvelle année 1478, la diète fédérale réunie à Zurich pria Uri, Schwyz et Unterwald d'envoyer chacun, deux délégués, puis Glaris et Zoug, chacun un représentant, à Berne, le dimanche 15 février. Messieurs de Berne cherchèrent à faire comprendre aux pays que la combourgeoisie, loin d'être dirigée contre eux, était plutôt à leur avantage, mais ils ne paraissent pas avoir réussi entièrement dans leur entreprise⁴.

Toutefois, en mars 1478, les cantons-campagnes proposèrent d'inclure Fribourg et Soleure dans un nouveau concordat fédéral qui remplacerait le Convent de Stans. Un contre-projet, émanant vraisemblablement de Berne, de Zurich et de Lucerne proposait la conclusion d'une alliance analogue à celle de Zoug, en insistant sur les conditions suivantes: perpétuité du traité, réciprocité des secours en cas de guerre, pleine égalité de droits de Fribourg et de Soleure avec les VIII anciens cantons⁵.

De graves divergences de vues subsistaient encore. Deux jours après, le 12 mars, Uri écrivait assez sèchement à Lucerne: « Wir haben etwas mit üch zu räden antreffend

¹ A. BÜCHI, *Freiburger Missiven zur Geschichte des Burgunderkrieges*, dans F. Gbl. XIII, 92-93.

Le traité de combourgeoisie est publié dans E.A. II, 929.

² F. Gbl. XVI, 81-82.

³ DURRER I, 159-160; F. Gbl. XIII, 92.

⁴ E.A. III, 1.

⁵ DURRER I, 159-160.

das Burgrecht ». (Nous avons à discuter avec vous au sujet de la combourgeoisie) ¹.

Aussi la diète de Lucerne du 8 avril 1478, fut-elle le théâtre de débats assez animés. Les délégués lucernois exposèrent les objections des trois Waldstättten pour les réfuter et regrettèrent de ne pouvoir donner une réponse complète, Berne et Zurich se réservant d'envoyer des délégations aux landsgemeinde des trois cantons forestiers. Là-dessus quelques députés proposèrent d'y adjoindre les représentants de Fribourg et Soleure, même ceux de Lucerne. « On pourrait croire, firent remarquer à ce propos les Lucernois, que les arguments seront préparés chez nous ! » Sans prendre en considération cette objection, la diète décida l'envoi d'une délégation des cinq villes aux landsgemeinde des cinq pays ². A la réunion suivante du 1^{er} mai, elle précisa que deux délégués par ville devaient se retrouver, à Lucerne, le jeudi avant la Pentecôte, soit le 5 mai ; puis assister à la landsgemeinde de l'Obwald, le lundi de Pentecôte, à celle de Nidwald, le mercredi, à celle d'Uri, le vendredi ; à celle de Schwyz, le lundi suivant, à celle de Zoug, le surlendemain, enfin à celle de Glaris, le samedi 21 mai ³.

(A suivre.)

¹ SEGESSER II, 138.

² E.A. III, I, 5.

³ E.A. III, I, 8.